

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1560 - 31 janvier 1991 - 2,5 F

D 1560 EL SALVADOR: LES ASSASSINS PRÉSUMÉS DES JÉSUITES TRADUITS EN COUR D'ASSISES

A la fin de la première semaine de décembre 1990, le juge d'instruction du dossier de l'assassinat des six jésuites et de deux femmes à l'Université centro-américaine a annoncé qu'il avait signé l'ordonnance de transmission des pièces à la chambre d'accusation. Celle-ci doit maintenant statuer sur la convenance ou non de la comparution des accusés devant la Cour d'assises (cf. DIAL D 1549). La province centro-américaine de la Compagnie de Jésus publiait alors, le 10 décembre 1990, le communiqué suivant.

Note DIAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS SUR L'ORDONNANCE DE TRANSMISSION DU DOSSIER À LA CHAMBRE D'ACCUSATION

Après la décision du juge d'instruction sur le dossier de l'assassinat de six prêtres jésuites et de leurs deux collaboratrices, la province d'Amérique centrale de la Compagnie de Jésus porte à la connaissance de l'opinion publique ce qui suit:

1. Nous pensons qu'il existe suffisamment de preuves pour que le cas soit porté devant la Cour d'assises, et que le juge d'instruction a bien fait de transmettre le dossier à la chambre d'accusation. Nous savons cependant que l'enquête n'a pas été menée à son terme par manque de collaboration de la part de ceux qui cachent objectivement quelque chose.

2. Nous dénonçons le manque réel de collaboration, jusqu'à présent, de l'armée dont les contradictions et les mensonges d'un grand nombre de ses membres se sont multipliés tout au long de cette année d'instruction judiciaire. Le fait que l'armée n'ait pas mené d'enquête interne sérieuse, qui aurait pu clarifier les obscurités, les contradictions et les mensonges de ses membres, manifeste très clairement ce que signifie le manque de collaboration.

3. Nous dénonçons également le manque de collaboration du gouvernement Bush, aux Etats-Unis, dont les services de renseignement se refusent à remettre de la documentation sur l'assassinat de nos compagnons. Nous croyons qu'il y a dans cette documentation une matière suffisante pour obtenir de nouveaux éléments permettant l'élucidation du crime.

4. Nous rejetons toute tentative de réduction des responsabilités aux seuls accusés actuels. L'ampleur des assassinats, le nombre des militaires qui y ont participé et la ceinture de protection effective dont les assassins ont bénéficié au moment de

l'exécution de leur forfait, continuent de signifier à quiconque a des yeux et une intelligence qu'il s'est agi en son temps d'une opération militaire dûment planifiée, organisée et soutenue par un groupe plus élargi de militaires parmi lesquels se trouvaient sans aucun doute de hauts gradés.

5. Nous regrettons l'inefficacité et la cessation pratique d'activités, ces derniers mois, de la Commission d'enquête d'actes délictueux qui était le seul organe auxiliaire du juge de la 4e chambre dans la phase de rassemblement des preuves contre les inculpés. Certaines déclarations du président de cette commission consignées dans le dossier d'instruction mériteraient qu'il donne immédiatement sa démission pour incompétence et manque de collaboration.

6. L'arrêt de mise en accusation devant la Cour d'assises n'est pas la fin du jugement. Nous espérons qu'au cours de cette nouvelle étape, de nouvelles preuves et de nouveaux documents nous permettront de nous rapprocher de la vérité. Le peuple salvadorien le mérite et la justice de notre pays aussi, car il y a eu à ce jour trop de cas d'impunité pour trop de crimes durant une guerre cruelle, injuste et de plus en plus dénuée de sens.

Compagnie de Jésus
province centro-américaine
le 10 décembre 1990

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 365 F - Etranger 410 F - Avion Am.Latine 480 F - USA-Canada-Afrique 450 F

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441